



LE CHOIX DE LA VIE

« L'ÉCOLE INCLUSIVE EST L'ÉCOLE DE L'ESPRIT D'ÉQUIPE »

Le gouvernement a enclenché différentes réformes. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, évoque cette transition qui soulève espoirs et interrogations.

LA VIE. Vous souhaitez une école « pleinement inclusive ». Quel est l'enjeu ?

JEAN-MICHEL BLANQUER. Chaque année, depuis la loi de 2005, l'école accueille 5 à 10 % d'élèves handicapés supplémentaires. Ils seront environ 350 000 cette année. Nous voulons simplement que tout enfant de la République qui peut être scolarisé le soit. Comme nous l'expliquons aux enfants : « Avant, tu attendais à la maison un AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) pour aller à l'école ; à présent, tu vas à l'école, l'AESH t'attend. » Ce changement d'état d'esprit est une petite révolution qui s'engage et sera totalement déployée en 2021 grâce à des recrutements d'AESH et à une nouvelle organisation. Pour simplifier les démarches, nous dotons également chaque département d'une cellule ouverte de juin à octobre, afin que les familles aient un interlocuteur en 24 heures pour les aider dans leurs demandes. L'inclusion n'est pas un sujet marginal au sein de l'école. Elle est significative de notre capacité à personnaliser le parcours de chaque élève et à soutenir chaque professeur dans ce travail. Un élément important dans l'évaluation des établissements sera leur capacité à accueillir les élèves porteurs d'un handicap.

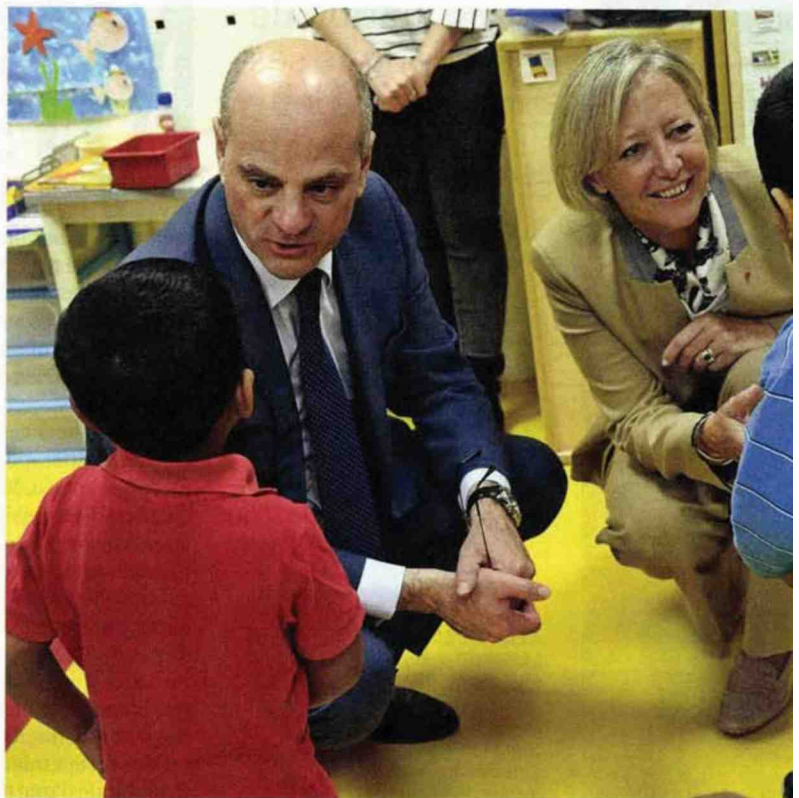
Vous créez des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial). De quoi s'agit-il ?

J.-M.B. Le Pial est un mode d'organisation pragmatique, au plus près du terrain et des besoins de l'enfant. Il

s'inspire de pratiques innovantes introduites au Danemark ou en Italie, aux moyens humains comparables. La réussite de la scolarisation repose sur la prise en compte ordinaire du handicap à l'échelle de l'école. Chaque établissement – éventuellement intégré à un réseau – disposera d'un référent qui coordonnera l'action de l'équipe éducative au sens large : professeurs, accompagnants, personnel médico-social. Ce pôle cristallise les compétences et favorise le travail collectif autour de l'enfant. Il dispose de moyens humains, notamment les AESH, qui accompagnent les élèves. Le schéma idéal, vers lequel nous tendons, consiste à faire cohabiter l'éducatif et le thérapeutique à l'école. Ainsi, par exemple, le collège Rabelais de Poitiers a intégré le suivi paramédical des élèves de classe Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire).

La loi pour une École de la confiance, qui s'applique dès cette rentrée, modifie le statut des AESH. Dans quel but ?

J.-M.B. Cette avancée majeure répond à l'attente exprimée lors de la concertation menée d'octobre à février avec Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées. Pour répondre à la demande d'accompagnement des enfants en 2005, beaucoup d'auxiliaires de vie ont été embauchés en contrats aidés, non renouvelés et à temps partiel. Désormais, nous





passons à un système plus qualitatif : il n'y aura plus de contrats aidés. Le contrat d'AESH dure trois ans. Renouvelable une fois, il devient un CDI. Le salarié, géré comme l'ensemble des personnels de l'académie, est affecté à un établissement. Avec l'accord de la collectivité locale, il peut travailler sur le temps périscolaire et obtenir un temps plein. Il y aura donc 86000 accompagnants, davantage présents pour accompagner les 200000 enfants en situation de handicap qui ont besoin d'une personne pour les aider dans leur vie scolaire. L'objectif n'est pas de systématiser la mutualisation pour des raisons budgétaires, comme j'ai pu l'entendre, mais de répondre à l'intérêt de l'enfant. L'accompagnement individuel n'est pas toujours la panacée ; les deux modalités doivent exister.

Le champ du handicap est vaste, qu'il soit moteur, mental, psychique ou lié aux troubles des fonctions cognitives. Que prévoyez-vous pour mieux sensibiliser les personnels de l'Éducation nationale ?

J.-M.B. La loi pour une École de la confiance ouvre la voie à une réforme de la formation initiale des professeurs, qui intégrera davantage l'expérience de terrain et dont le concours se situe à la fin du master 2. Les enjeux de l'école inclusive feront partie de leur formation, avec la connaissance des différentes catégories du handicap et les attitudes pédagogiques afférentes. J'insiste sur le fait que cette attention particulière est au bénéfice de tous : elle développe un état d'esprit de personnalisation des parcours, ainsi qu'une meilleure connaissance du fonctionnement cognitif et comportemental de l'enfant et de l'adolescent. Les académies proposent déjà des modules spécifiques dans le cadre de la formation continue. Dès la rentrée, la plateforme Cap École inclusive offrira aux enseignants et aux AESH des ressources et réponses concrètes pour prendre en charge les diverses situations auxquelles ils sont confrontés.

L'intégration ne va pas de soi. Dans la cour de récréation, un enfant est vite moqué, voire harcelé. Est-il réellement bénéfique de le confronter à cette situation ?

J.-M.B. Chaque situation est particulière. Un enfant ne peut être scolarisé coûte que coûte, quel que soit son handicap, de manière indifférenciée. À l'école, nous luttons contre toutes les formes de harcèlement, afin d'éviter les moqueries, le rejet et les drames que cette marginalisation peut provoquer. Le respect d'autrui doit devenir un réflexe social. Le sujet de l'école inclusive renvoie à des enjeux plus larges et à une évolution de notre société tout entière. C'est pourquoi le handicap est une priorité du quinquennat.

Quel est l'enjeu d'accueillir des enfants différents, dans notre société hyperperformante et normée ?

J.-M.B. Un enfant handicapé enseigne l'essentiel : vivre en société. C'est au cœur de l'enjeu éducatif. L'école

de la République est un lieu de transmission de connaissances et de valeurs. Moi-même, quand j'étais enfant, j'ai eu dans ma classe un enfant trisomique pendant deux ans. Sa présence ne posait aucune question ! On jouait au foot avec lui, on était amis. Il nous a fait beaucoup de bien sans même que nous en ayons conscience. Cacher le handicap suscite la peur, le malaise et le rejet. Plus on est confronté tôt à la différence, plus elle devient naturelle et provoque des réflexes d'entraide.

Réussir quand on a un handicap, pour vous, ce serait...

J.-M.B. ... comme pour chacun de nous : tirer le meilleur de soi-même. Il est important de valoriser les forces d'un élève qui a un handicap. Il existe parfois des capacités intellectuelles hors normes au sein des troubles du spectre de l'autisme, par exemple. J'ai travaillé par le passé à ce que les jeux d'esprit soient considérés comme un sport : voyez Kasparov, qui perdait 700 g à chaque partie d'échecs ! Un enfant handicapé moteur peut s'y livrer et exceller. Avec ou sans handicap, nous avons tous des forces et des faiblesses. C'est une grande force de connaître ses faiblesses et de trouver chez les autres les qualités que l'on n'a pas soi-même... La compétence fondamentale à acquérir, qui fera la différence au XXI^e siècle, c'est la coopération, cette capacité à travailler ensemble, à jouer de nos complémentarités. L'école inclusive, c'est l'école de l'esprit d'équipe.

La fin de l'année scolaire a été marquée par la rétention des copies du bac ; les professeurs concernés seront sanctionnés, de la diminution du salaire à la suspension. Comment favoriser une rentrée sereine ?

J.-M.B. La réussite repose en grande partie sur la confiance : confiance des acteurs les uns envers les autres, confiance des parents vis-à-vis de l'institution, confiance de chaque enfant en lui-même... Ce climat de confiance doit apporter de la sérénité au bénéfice des élèves. Améliorer les conditions de travail des professeurs reste un enjeu majeur, nous en sommes conscients. En éducation prioritaire renforcée, ils percevront une indemnité supplémentaire de 1000 € en cette rentrée, ce qui portera à 2000 € leur prime annuelle. Nous voulons un système plus humain et humaniste. Nous instituons une politique de ressources humaines véritable, avec un interlocuteur de proximité, à moins de 20 minutes du lieu de travail de chaque personnel de l'Éducation nationale, disponible pour discuter (bien-être au travail, carrière, mutation). Cette mesure permet de sortir de l'anonymat et de la verticalité de notre système éducatif. Pour une rentrée sereine, gardons-nous de tomber dans la facilité des discours d'inquiétude et préférons adopter une force tranquille d'adultes responsables, qui inspirera les enfants. **INTERVIEW STÉPHANIE COMBE** →

JEAN-MICHEL BLANQUER et Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, en visite dans une classe Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire).



NICKLAS JAVIER/REX